



Club Aquatique Rosemont-La Petite-Patrie

Politique de Protection des renseignements personnels

Le Club R2P s'engage à respecter votre vie privée et vos renseignements personnels. Conformément aux lois québécoises en vigueur, le Club a mis à jour sa politique de protection des renseignements personnels et revu nos pratiques en la matière. Les principaux changements sont :

- Nous aurons besoin de votre consentement avant de collecter et utiliser vos renseignements personnels et divulguer vos renseignements personnels.
- Vos informations personnelles ne seront pas utilisées ou divulguées à des fins autres que celles pour lesquelles elles ont été collectées, sauf si la loi l'exige.
- Ces données personnelles sont conservées pendant la période nécessaire, requise par la loi.

1. Procédure de conservation, de destruction et d'anonymisation des renseignements personnels

Généralement, le cycle de vie d'un renseignement personnel est le suivant : collecte, utilisation, communication, conservation et destruction. Le Club R2P a défini les délais de conservation selon le type de renseignements que nous collectons et utilisons, en fonction de nos responsabilités et obligations civiles et fiscales.

Nous nous sommes dotés de balises internes de façon à garantir la protection de la vie privée des individus, prévenir les incidents de confidentialité impliquant des renseignements personnels et les atteintes à la sécurité afin de maintenir la confiance de nos membres et clients.

2. Procédure de demande d'accès aux renseignements personnels et de traitement des plaints

Le Club R2P s'est doté d'une procédure entourant les demandes d'accès aux renseignements personnels ainsi que le traitement des plaintes dans un cadre structuré pour assurer que ces demandes soient traitées de manière confidentielle, rapide et précise et en respectant les droits des individus concernés.



Club Aquatique Rosemont-La Petite-Patrie

3. Procédure de demande de désindexation et de suppression des renseignements personnels

Puisqu'une personne peut demander que ses renseignements personnels soient désindexés ou supprimés, il est important d'avoir des balises prédéfinies pour répondre à ce type de demande.

Le Club R2P s'est dotée d'une procédure structurée pour gérer les demandes de désindexation et de suppression des renseignements personnels.

4. Procédure de gestion des incidents de sécurité et violations des renseignements personnels

Le Club R2P possède un plan d'intervention pour déterminer comment agir et prioriser les actions si un cyberincident devait se produire. Ce qu'on veut, c'est s'assurer que notre organisation est prête à intervenir en cas de cyberincident de manière à pouvoir reprendre rapidement ses activités.

5. Procédure de gestion du roulement du personnel

Le Club R2P possède une liste de contrôle des accès et une liste de vérification au sein de l'organisation pour encadrer le départ d'un membre de l'équipe.